

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 20 janvier 2017

3^{ème} Commission
N° CP-2017-1-3-2

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

Direction d'Appuis Juridique et Documentaire

DIEFMATTEN
CRÉATION D'UN ACCÈS À LA FUTURE ZONE D'ACTIVITÉS D'INTÉRÊT
DÉPARTEMENTAL (ZAID) HORS AGGLOMÉRATION - RD 25
CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTÉRIEURE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention à passer avec la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue, dans le cadre de la création d'un accès à la future Zone d'Activités d'Intérêt Départemental (ZAID) sur la RD 25, hors agglomération de la Commune de DIEFMATTEN.

La Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue souhaite créer un accès à la future Zone d'Activités d'Intérêt Départemental (ZAID), située à proximité de l'autoroute A35, la RD 83 et la RD 25, hors agglomération de DIEFMATTEN.

Cette future zone aura vocation à accueillir des activités industrielles et plus particulièrement de logistique excluant le commerce, l'artisanat et le tertiaire.

L'accès de la zone se fera par la RD 25, voie de desserte permettant de relier SOPPE-LE-BAS et DIEFMATTEN, et sera composé d'un aménagement routier de type "tourne-à-gauche" permettant de gérer les entrées sur la zone d'activités et d'une sortie spécifique débouchant sur cette même route par l'intermédiaire d'une voie désaffectée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cet aménagement est évaluée à 201 865,47 € TTC. Les travaux seront intégralement pris en charge par la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue.

La Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue et le Département ont souhaité passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création de ce nouvel accès à la ZAID, en désignant la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage.

Le projet de convention, joint au présent rapport, a pour objet de déterminer les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage, d'autoriser l'occupation du domaine public routier

départemental nécessaire à la réalisation des travaux et de préciser la gestion ultérieure de l'aménagement créé.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, désignant la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue, maître d'ouvrage pour la création d'un accès à la ZAID à DIEFMATTEN sur la RD 25 ;
- m'autoriser à signer cette convention avec la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN